Trente-troisième Année. — Nos 144

UN NUMÉRO : 15 CENTIMES.

MERCREDI 23 MAI 1888

JOURNAL DE ROUBAIX

Prix de l'Abonnement : Roubaix-Tourcoing : Trois mois, 13 fr. 50. — Six mois, 26 fr. — Un an, 50 francs. — Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne : Trois mois, 15 francs. — La France et l'Etranger, les frais de poste en sus.
Le prix des abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue jusqu'à réception d'avis contraire.

BUREAUX : A ROUBAIX, RUE NEUVE, 17—A TOURCOING, RUE DES POUTRAINS, 42
Directeur : ALFRED REBOUX
AGENCE SPÉCIALE A PARIS : Rue Notre-Dame-des-Victoires, 28

Abonnements et Annonces : Rue Neuve, 17, à Roubaix. — A Lille, rue du Curé-Saint-Etienne 9 bis. — A Paris, chez MM. Havas, Laffite et Cie, place de la Bourse, 8, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 34, à Bruxelles, l'Office de Publicité.

ROUBAIX, LE 22 MAI 1888

LE PRIVILÈGE
des constructeurs-mécaniciens

A une époque où le perfectionnement de l'outillage touche à la vitalité même de l'industrie, l'Etat a le devoir de stimuler l'initiative privée et d'encourager tous les efforts tentés dans le sens de transformations qui permettent de lutter avec la concurrence étrangère.

Mais cette initiative s'exercera moins par une action directe que par une sage réglementation des rapports entre acheteur et vendeur dans les contrats ayant pour objet le mobilier industriel.

Tel est, dans cet ordre d'idées, le privilège qu'on se propose d'établir en faveur des constructeurs-mécaniciens.

Les machines et appareils des établissements industriels sont considérés comme immeubles par destination : ils restent donc le gage des créanciers privilégiés dans l'ordre que le Code civil leur attribue actuellement.

Le but de la nouvelle loi serait de reconnaître au constructeur un droit de revendication, à titre de créancier privilégié, sur les machines et outils qu'il aurait livrés et pour la valeur desquels il serait resté créancier.

La question a déjà fait l'objet d'études et d'observations. On a objecté qu'en équité, il n'y aurait peut-être pas à traiter plus avantageusement les constructeurs-mécaniciens que les autres fournisseurs de l'industrie.

Mais on a envisagé surtout le projet au point de vue de son influence sur le développement industriel et, à ce propos, il n'est pas inutile de citer l'avis émis par la chambre de commerce d'Armentières consultée à ce sujet.

Nous citons un passage de l'analyse qu'a donnée de cette décision l'un de nos confrères de la presse parisienne :

« Se préoccupant uniquement du but à atteindre, qui est de développer l'industrie par les facilités qui lui seraient données pour acquérir un outillage perfectionné, la chambre distingue deux cas distincts, pour lesquels elle proposerait deux avis opposés, si une législation pouvait comporter un classement bien défini s'appliquant à des espèces différentes.

» Lorsqu'il s'agit d'une usine neuve, les machines et appareils étant réputés immeubles par destination, ces machines et appareils donneront à l'immeuble une valeur supplémentaire qui permettrait à l'industriel de trouver les sommes nécessaires pour couvrir, avec le capital immobilisé, toutes les dépenses d'installation.

Dans ce cas, la chambre ne reconnait pas l'avantage et l'utilité du privilège spécial au constructeur-mécanicien.

» Il n'en est pas de même, lorsqu'il s'agit de la transformation d'une industrie ou du renouvellement d'un matériel. Il arrive, le plus souvent, que l'industriel a reculé le plus possible le moment de cette transformation, il a marché trop longtemps avec un matériel insuffisant ou bien inférieur à celui de ses concurrents ; son industrie est compromise et, par suite, son crédit est limité. Il est obligé de raisonner avec son prêteur, de lui prouver que son matériel transformé lui permettra de réaliser les économies nécessaires pour fabriquer avec bénéfice.

» Ce sont des raisons qui influencent peu ou mal le prêteur d'argent, mais que le constructeur-mécanicien est mieux à même d'apprécier et qui le décideraient à consentir des délais de paiement, s'il ne craignait d'être primé par des créanciers privilégiés, en cas de mauvaises affaires. Dès lors, il parait utile et équitable de donner au constructeur-mécanicien un privilège spécial. »

En tous cas, cette question du privilège pour le constructeur-mécanicien est digne d'intérêt, et nous aurons sans doute l'occasion d'y revenir. J.-P.

L'ARBITRAGE INTERNATIONAL

Le Sénat des Etats-Unis a été saisi par un de ses membres d'une proposition tendant à la constitution d'un tribunal permanent d'arbitrage, investi de la mission de régler à l'amiable les différends à surgir entre l'Union, la Grande-Bretagne et la France. Le projet déposé par M. Allison autorise le président à négocier dans ce but à Paris et à Londres et lui alloue à cet effet 80,000 dollars.

Le règlement de la question, longtemps pendante, des pêcheries, a tout récemment révélé des dispositions réciproques aux transactions pacifiques. Le même raisonnement peut s'appliquer à notre pays, qui, à titre de grande puissance navale, peut se trouver en litige avec les deux autres.

La solution par voie arbitrale, de la question de l'*Alabama* a constitué un précédent qu'on aime à rappeler aux Etats-Unis ; et l'on y parait songer à en déduire des conséquences pratiques, s'il est vrai, comme on l'a annoncé, que la célébration du centenaire de l'indépendance doive réunir à Washington des délégués des Républiques des deux Amériques, et que l'occasion doive être mise à profit pour jeter les bases d'une union douanière entre tous ces Etats, complétée par la constitution d'un tribunal arbitral qui aurait à prononcé sur toutes les questions internationales intéressant le nouveau monde.

Pourquoi ne chercherait-on pas à adopter un système analogue en Europe ? La situation est absolument différente dit-on généralement. Nous le reconnaissons. La question présente sans aucun doute pour le vieux monde d'énormes difficultés. Mais pourquoi seraient-elles insurmontables ? N'y a-t-il pas déjà un précédent très concluant pour la solution d'un pareil problème. L'arbitrage du Souverain Pontife entre l'Allemagne et l'Espagne n'a-t-il pas préservé les deux pays d'un conflit qui semblait inévitable ?

La papauté ne représente-t-elle pas la plus haute puissance morale d'arbitrage de l'univers ?

La question mérite d'être étudiée. Il est d'autant plus nécessaire de le faire que si l'on parvenait à la résoudre le monde civilisé pourrait entrer en plein dans la voie d'une législation internationale du travail. Quel est aujourd'hui l'obstacle le plus formidable à l'établissement d'une législation de ce genre ? C'est le militarisme à outrance. Qu'on en arrive à rendre ce militarisme inutile en créant un tribunal capable de garantir la paix universelle, les Etats de toute catégorie se trouveront en mesure d'élaborer un code social international.

UN ENTRETIEN AVEC M. LAGUERRE
A ROUEN

M. Laguerre était hier à Rouen, appelé par Mlle Louise Michel pour la défense de Lucas.

Un rédacteur du *Nouvelliste de Rouen* a été demander au jeune député du Vaucluse quelques renseignements sur l'état actuel du boulangisme et sur les projets du général.

M. Laguerre s'est mis à sa disposition avec la plus grande amabilité, et nous allons reproduire les déclarations qu'il a faites, *déclarations dont le rédacteur du* Nouvelliste de Rouen *garantit l'exactitude absolue.*

Les projets du général

L'événement politique du jour étant la décision prise jeudi par l'Union des Droites, nous avons immédiatement abordé ce sujet.

D. — Vous savez, monsieur, que les droites ont l'intention « de poursuivre par tous les moyens légaux, parlementaires et extraparlementaires, la dissolution de la Chambre actuelle, pour arriver à la revision de la Constitution. » Dissolution et révision, c'est le programme du général. Que pensez-vous de cette attitude des Droites ?

M. Laguerre. — Nous en sommes ravis, comme on l'est toujours lorsqu'on recrute des auxiliaires ; nous nous garderions bien de repousser un tel concours. Les Droites s'unissant à nous pour demander la dissolution, c'est un indice évident de la prochaine formation du *grand parti national* rêvé par le général Boulanger.

D. — Fort bien ; mais en admettant que ce parti se constitue ainsi que vous le désirez, qu'arrivera-t-il lorsque, avec des éléments si divers, vous aurez obtenu la révision ?

M. Laguerre. — Le suffrage universel décidera.

D. — Et s'il se prononçait contre le général ?

M. Laguerre. — Croyez-vous bien que cela soit possible.

D. — Peut-être. En tous cas, ce n'est pas prochainement que vous pouvez obtenir satisfaction ; pour dissoudre la Chambre, il faut l'assentiment du président de la République et du Sénat ; or, je crois bien que ni l'un ni l'autre ne se prêterait à cette mesure dirigée contre eux.

M. Laguerre. — En effet, nous attendons donc que la Chambre ait terminé son mandat, soit jusqu'au mois d'octobre 1889 ; nous avons la conviction que la Chambre nouvelle sera en grande majorité boulangiste.

D. — Et alors, que se passera-t-il ?

M. Laguerre. — Ce sera bien simple. La Chambre étant boulangiste, le président de la république sera bien forcé, selon les usages parlementaires de constituer un ministère composé d'amis du général : ce ministère pourra alors peser sur M. Carnot et sur le Sénat et faire procéder ainsi à la revision de la Constitution.

D. — Vous ne croyez pas à la dissolution de la Chambre avant l'expiration de son mandat.

M. Laguerre. — Si le général Boulanger n'existait pas, j'y croirais ; mais la chambre, le Sénat et M. Carnot ont trop peur du général pour commettre cette faute. Le ministère Floquet durera ce qu'il pourra ; il aura sans doute, pour successeur un cabinet opportuniste et l'on arrivera ainsi cahin-caha aux élections générales.

D. — Vous croyez que la popularité du général durera jusque-là ?

M. Laguerre. — J'en ai la certitude. La Chambre actuelle, par sa composition même, est condamnée à l'impuissance la plus absolue, au désordre incessant. Chaque faute qu'elle commettra — et elle ne peut faire autrement que d'en commettre — donnera un regain de popularité au général.

La Chambre vivra donc, à moins que d'ici un an il ne se produise tel ou tel évènement qu'il est impossible de prévoir, et qui provoquerait la solution immédiate.

D. — Quel genre d'événements ?

M. Laguerre. — Que sais-je, moi ! Qui eût pu prévoir, il y a deux mois, que le général serait aujourd'hui dans la situation où il est ? La guerre ne peut-elle pas éclater inopinément ? Il es bien probable que Frédéric III ne vivra pas jusqu'à la fin de l'année, et qui sait quelles surprises nous réserve son successeur ?

D. — Et qu'arriverait-il, si, en admettant que la Chambre future soit en majorité boulangiste, c'est-à-dire revisionniste, le président de la république et le Sénat voulaient lui résister ?

Le coup de force

Voici ce que nous a répondu M. Laguerre :

« *Je ne serais pas, à la rigueur, ennemi d'un* » *coup de force dirigé par les élus du suffrage uni-* « *versel contre les élus du suffrage restreint.* »

Nous fîmes répéter la phrase à M. Laguerre.

— Parfaitement, reprit-il, je comprendrais qu'une Chambre élue par le pays pour faire la révision brisât, par un coup de force, la résistance du Sénat et celle du président.

D. — Et la Constitution, qu'est-ce que vous en faites, dans tout cela ?

M. Laguerre sourit, avec un léger haussement d'épaules et, après un instant de silence, il répondit :

— Le suffrage universel est supérieure à toutes les constitutions.

Le général élu à Paris

La conversation, un moment suspendue, reprit sur la popularité du général.

M. Laguerre est convaincu que, s'il se présentait dans la Seine-Inférieure, M. Boulanger serait élu avec une forte majorité.

D. — En serait-il de même à Paris ?

M. Laguerre. — J'en ai la conviction.

D. — Tenterait-il l'épreuve ?

M. Laguerre. — Si l'occasion se présentait et il est possible qu'elle se présente avant peu, les amis du général poseraient sa candidature, je puis vous l'affirmer.

Les crachats

D. — On a dit que le général, pendant son voyage à Lille, avait reçu des crachats au visage.

M. Laguerre. — J'affirme que dire cela, c'est une infamie. J'étais à Lille, dans la voiture du général, assis a côté de lui, et j'affirme sur l'honneur que cela est faux. Si quelqu'un avait essayé de commettre cette action, les amis du général eussent tué ce misérable, et même la foule l'aurait piétiné avant que nous ayons eu le temps d'agir.

Les affiches de l'Isère

D. — Depuis quelque temps M. Charles Laurent demande chaque jour au général de poursuivre, comme il l'avait promis, ceux qui ont abusé de son nom dans l'Isère ? Le général poursuivra-t-il ?

M. Laguerre. — Pourquoi le ferait-il ? Le gouvernement vient d'ouvrir une enquête. Le général en attend les résultats avec confiance.

Les 500 rois fainéants

D. — Pouvez-vous m'expliquer comment il se fait qu'en reproduisant un passage du discours de Lille, certains journaux ont mis dans la bouche du général cette phrase : « Quant aux *cinq cent quatre-vingt-trois* rois fainéants », tandis que d'autres, tels que l'*Intransigeant*, ont écrit : « *cinq cents* rois fainéants » ?

M. Laguerre. — L'explication est très-simple. Le général a dit : « les *cinq cents* rois fainéans. » Plusieurs journalistes ont entendu et télégraphié : « les cinq cent quatre-vingt rois faineants. » C'est une erreur de transmission qui, en rapprochant le mot *vingt* du mot *rois*, a fait imprimer : les cinq cent quatre-vingt-trois fainéants.

Le prochain discours du général

D. — Le général ira-t-il à la Chambre ?

M. Laguerre. — Il ira le jour où il prononcera son grand discours.

D. — La date est-elle fixée ?

M. Laguerre. — Le général attendra l'occasion, et, si elle tarde trop, il la fera naître ; vous pouvez dire que ce sera avant trois semaines, mais ri n'est décidé. Si une manifestation avait lieu ce soir à Paris, par exemple, il y aurait une interpellation demain à la Chambre, et le général en profiterait pour parler.

D. — Et si la Chambre refusait de l'entendre.

M. Laguerre. — Le général n'en lirait pas moins son discours ; lequel n'en serait pas moins publié par l'*Officiel* et par tous les journaux. Or, ce n'est pas à la Chambre que le général veut parler, mais au pays. Sa parole passerait donc par les fenêtres du Palais-Bourbon et serait entendue de la France entière.

L'affaire Allemane

D. — Le citoyen Allemane, dans une conférence qu'il a faite récemment à Rouen, a affirmé que, le 17 mai 1871, le colonel Boulanger n'avait abordé la barricade qui commandait la route de Bagneux qu'en faisant abandonner le fusil à ses soldats (leur prescrivant de ne conserver que leur sabre-baïonnette) et en leur ordonnant de crier : « Vive la garde nationale ! » comptant que cette attitude ferait croire à une désertion en faveur du mouvement parisien, et que les fédérés recevraient ses hommes comme des amis.

M. Laguerre. — Le général, qui a une très bonne mémoire, m'a dit qu'il était en effet, le 17 mai 1871, sur la route de Bagneux, mais « qu'il n'avait jamais pris une barricade à l'aide d'une feinte de cette nature, indigne d'un Français, indigne d'un soldat ». Je vous dis cela au nom du général : « C'est une dernière infamie d'adversaires aux abois ».

D. — Mais, jusqu'ici, le général n'avait pas répondu à cette allégation ?

M. Laguerre. — Peut-il répondre à toutes les calomnies dont il est l'objet ? Chaque jour on en invente une nouvelle. Il a pris le parti de les mépriser.

Le général et la dictature

D. — Vous ne craignez pas que le général ne se grise de sa popularité et n'aspire à la dictature ?

M. Laguerre. — Pourquoi commettrait-il ce crime, qui serait en même temps une maladresse ? Son honneur et ses intérêts ne sont-ils pas d'accord pour lui dicter une ligne de conduite opposée ?

D. — Comment, vous, un républicain ardent, pouvez-vous ne pas être effrayé de cette popularité que vous dites considérable ? Comment cela ne vous inquiète-t-il pas ?

M. Laguerre. — Comment cela m'inquièterait-il ? Le général travaille pour la république.

D. — Vous accepteriez qu'il s'emparât de la présidence ?

M. Laguerre. — Oui, certes.

D. — Et qu'il fût nommé à vie ?

M. Laguerre. — Non.

D. — Et s'il vous trahissait. Vous connaissez le mot qu'on prête à M. Susini : « Si le général nous trompait, aurait-il dit, je lui logerais une balle dans la tête. » Etes-vous dans des sentiments analogues ?

M. Laguerre. — Je ne suis pas aussi... Corse, mais si cela arrivait, le général n'aurait pas d'ennemis plus acharnés que nous.

L'entretien était terminé. Nous primes congé de M. Laguerre en le remerciant. Brieux.

LA SITUATION DE L'INDO-CHINE
d'après M. Constans

Le *Figaro* résume ainsi l'exposé que M. Constans a fait, au sous-secrétaire d'Etat aux colonies, de la situation de l'Indo-Chine.

« Il parait que les attaques dirigées contre le gouvernement français par les journaux qui viennent de France prennent une importance exceptionnelle aux yeux des habitants du Céleste Empire. La presse chinoise les reproduit, les commente et les exagère dans ses traductions horriblement défigurées.

» Aucun pays du monde n'est, à l'heure actuelle, aussi accessible que la Chine à l'influence de la presse. On a là-bas un respect religieux pour tout ce qui est écrit.

» Or, le journal, qui se vend très bon marché, pénètre dans les faubourgs des villes où la population est plus dense, y excite des rassemblements, échauffe les imaginations ignorantes, toujours faciles à enflammer, et produit à chaque article de véritables petites révolutions.

» Tientsin, Amoy et Canton ont maintenant de journaux qui ont tous pour programme l'excitation à la haine des étrangers.

» En outre, la polémique est des plus simplifiées et le droit de réponse tout à fait impossible. Confucius et les philosophes sont, en effet, les oracles de la situation ; et les articles du *Chen-Poo*, par exemple, débutent par une sentence tirée des livres saints : les journalistes se mettent sous la protection de ce verset. Dès lors, que voulez-vous leur répondre ?... Il y a là pour eux un argument sans réplique, un texte que nul ne peut contredire : c'est Confucius qui l'a dit !

» Bien entendu, ils utilisent les idées de Confucius au gré des idées de leur journal.

» Mais tout cela passera.

» Au Tonkin, la sécurité est telle que l'on peut maintenant aller dans tout le Delta et remonter la rivière Noire, le fleuve Rouge et la rivière Claire jusqu'aux rapides, avec autant de sécurité que la Seine elle même.

» Les milices indigènes fonctionnent parfaitement la police est très suffisamment organisée et aucun trouble sérieux n'est à craindre pour l'avenir de cette colonie.

» De ce côté, par conséquent, c'est la paix.

» Au point de vue commercial, c'est le progrès. L'exposition d'Hanoï a contribué à étendre nos relations, et dans un avenir prochain. Les produits français pénètreront dans le Laos, dont le sud-ouest de la Chine, le Yunnam, le Kouang-Si, le Rouei-Chéou et peut-être dans le Setchuen. C'est surtout par ce moyen, c'est en attirant à nous le commerce chinois, en liant nos intérêts à ceux des provinces limitrophes que nous consoliderons plus sûrement encore nos relations avec la cour de Pékin.

» Quant au climat, on en a, parait-il, exagéré considérablement les dangers. L'hiver dure quatre mois au Tonkin (à Paris, on a vu qu'il en durait six ou sept) et l'hiver est plus doux qu'ici, puisque le thermomètre ne descend jamais au-dessous de 8 ou 10 degrés. Les chaleurs d'été ne dépassent jamais 35 degrés à l'ombre, et, seuls, les marécages sont restés fiévreux.

» Cette colonie serait donc dans des conditions sanitaires au moins égales, sinon supérieures à celles de Hong-Kon, si florissant, si riche, Singapore si riche et Ceylan si admiré.

» L'Annam, est, lui aussi, pacifié sur tous les points.

» Le roi a promis à M. Constans de venir à Paris, l'an prochain, pour visiter l'Exposition universelle. Il sera accompagné de son beau frère, le vice-roi, qui est absolument dévoué aux intérêts de la France.

» Au Cambodge, la tranquillité, plus lente, est absolue désormais. Il n'y a plus, auprès de S. M. Norodom, dans cette capitale d'un royaume d'un million d'habitants, que cent cinquante soldats français, sorte de garde d'honneur que Norodom se plait à visiter lui-même chaque jour, et à féliciter.

» Le roi du Cambodge s'est rendu à Saïgon quelques semaines avant le départ de M. Constans, et il a prolongé au-delà des temps fixés son séjour dans cette ville afin de mieux témoigner, paraît-il, son admiration pour les Français.

» Son intérêt, d'ailleurs, comme celui de l'empereur d'Annam, est de rester en bonne intelligence avec le gouvernement de la Métropole.

» La Cochinchine est peut-être moins bien partagée jusqu'à présent. Quelques désaccords passagers entre certains chefs, quelques modifications discutables dans son régime intérieur, dans ses relations avec le Tonkin, l'Annam et le Cambodge en compliquent la situation. Nous croyons que M. Constans s'est longuement expliqué sur tout cela et a demandé au nouveau ministre de nouveaux changements et de nouveaux décrets.

» L'unité du budget serait au nombre des progrès à réaliser, et les fonctions de gouverneur seraient incomplètement réglées, insuffisamment étendues jusqu'à présent. Mais quelques délibérations du cabinet et quelques signatures des ministres aplaniront bien vite ces petites difficultés.

» En somme et d'après les déclarations faites au ministère par M. Constans, la situation est excellente dans toutes nos possessions d'Extrême-Orient.

» Le député de la Haute-Garonne en revient tellement émerveillé qu'il est tout disposé à donner sa démission à la Chambre pour se consacrer tout à son gouvernement général. »

REVUE DE LA PRESSE

A propos du « coup de force » dont a parlé M. Laguerre, le *Soleil* déclare que la première république n'a été « qu'une série de coups de force. »

« Aussi, ajoute-t-il, le 10 brumaire, lorsque dans l'Assemblée des Anciens on rappelait Bonaparte au respect de la légalité et de la Constitution pouvait-il répondre : « La Constitution ! vous n'en avez plus ! C'est vous qui l'avez détruite, en attentant, le 18 fructidor, à la représentation nationale, en annulant, le 2 floréal, les électeurs populaires, et en attaquant, le 30 prairial, l'indépendance du gouvernement. »

» Dira-t-on que les républicains d'aujourd'hui ont répudié les traditions de leurs ancêtres, qu'ils n'ont jamais eu recours à la force, qu'ils sont profondément respectueux de la légalité et du droit ? Ce serait oublier la suspension de l'inamovibilité de la magistrature, les épurations de l'administration, les violations de la propriété privée auxquelles nous avons assisté.

» Ce serait oublier ces invalidations de députés conservateurs qui ont suivi les élections du 4 octobre 1885 et qui n'ont pas été autre chose qu'un fructidor honteux. Ce serait oublier cette odieuse loi de proscription des princes, et le mot cynique de M. Madier de Montjau, frénétiquement applaudi par la majorité républicaine : « Débarrassons-nous de ce qui nous gêne ! » Ce serait oublier enfin que le Sénat et la Chambre des députés il y a quelques mois, étaient prêts à faire appel à un coup de force pour se débarrasser de M. Grévy et que le congrès de Versailles, réuni le 3 décembre pour nommer le président de la république, a délibéré sous la menace d'une insurrection, c'est-à dire d'un coup de force.

» La République en France vit par les coups de force en attendant qu'elle en meurt. Aussi les républicains qui se scandalisent des théories un peu libres de M. Laguerre et de la familiarité avec laquelle il traite la Constitution républicaine nous font-ils l'effet d'une fille de joie qui se voilerait pudiquement la face devant une nudité. »

La « concentration » semble marcher assez mal. Le *Lyon républicain* ayant prétendu que M. Clémenceau « subordonnait sa politique à des besoins d'argent, » la *Justice* réplique :

« Nous demandons pardon à nos lecteurs de mettre sous leurs yeux d'aussi attristantes vilenies, mais il faut qu'ils sachent comment les caudataires de M. Jules Ferry comprennent la politique. C'est avec ces ignobles mensonges qu'ils espèrent détourner les électeurs de la politique radicale. Et les malheureux s'étonnent que le pays les vomisse avec dégoût ! »

M. H. Rochefort reproduit cet article dans l'*Intransigeant* et ajoute :

« Ces observations, dont la justesse frappera tout le monde, nous avons eu malheureusement le droit de les adresser à d'autres journaux que le *Lyon Républicain*, et à propos d'autres personnes que M. Clémenceau. Ces « attristantes vilenies », on s'en est servi sur une grande échelle contre le général Boulanger, et c'est spécialement dans la *Justice*, dans le *Radical* et autres feuilles d'Extrême-Gauche qu'elles s'étalent encore quotidiennement. »

Conclusion : Nous ne serions pas surpris que M. Clémenceau donnât l'ordre à M. C. Pelletan de ne plus... taquiner M. H. Rochefort.

Le *Petit Moniteur* examine le programme des droites :

« Ce que nous voulons, c'est la mise en pièces, *par le suffrage universel* loyalement consulté, de la tyrannie républicaine, qu'elle s'appelle Ferry ou Floquet. Nous avons lutté pendant longtemps contre elle, à armes inégales, dans les conditions les plus ingrates. Les élections municipales qui viennent d'avoir lieu, et qui, jusque dans le département de M. Ferry, ont donné aux conservateurs tant de victoires, ces élections nous prouvent que notre programme est le bon, et qu'avant un an il sera consacré par le suffrage universel. Nous touchons à la fin de nos maux ; la droite le dit, moi je le crois, et l'un et l'autre, nous sommes d'accord avec le peuple français. »

NOUVELLES DU JOUR

Naufrage de barques de pêcheurs

Edimbourg, 21 mai. — Le vapeur danois *Lova*, lequel est arrivé à Granton aujourd'hui venant de l'Islande, apporte cinquante-huit pêcheurs français appartenant à la flotte de pêche de Dunkerque laquelle a échoué en avril, pendant la tempête de neige près de Reyk Jarik.

Les pêcheurs ont déclaré qu'ils appartenaient à huit bâteaux mais qu'ils ignoraient lors de leur départ le sort des cinquante autres bâteaux.

BOURSE DE PARIS
du mardi 22 mai

Cours communiqués par le CRÉDIT LYONNAIS

Agence à Roubaix, rue de la Gare, 2.

Cours précéd.	VALEURS	Cours d'ouv.	Cours de 2 h.	Cours de clôt.
	Fonds d'Etat			
82 72	3 0/0			82 72
85 55	3 0/0 amortissable			85 65
105 70	4 1/2 1883			105 65
62 5/16	3 0/0 Portugais			62 5/16
97 50	Italien 5 0/0			97 80
69 7/16	Extérieure 4 0/0			69 1/2
78 11/16	Hongrois 4 0/0			78 5/8
403 43	Egypte 6 0/0			403 75
14 32	Turc 4 0/0			14 32
512 50	Obligations du Trésor			515 ..
97 05	Russe 1870 5 0/0			....
78 31	Russe 1880			78 3/8
520 ..	Bons de liquidation 5 0/0			520 ..
	Sociétés de Crédit			
3510 ..	Banque de France			3510 ..
470 ..	Banque d'Escompte			467 ..
752 50	B. Paris et d. Pays-Bas			757 50
345 ..	Banque Parisienne			345 ..
1422 50	Crédit Foncier			....
132 50	Banque Tharsis			133 12
583 75	Crédit Lyonnais			585 ..
455 ..	Société générale			455 ..
... ..	Banq. J.R.P. Pays-Aut.			....
522 50	Banque Ottomane			522 50
	Chem. de f. Franc.			
1547 50	Nord act.			1550 ..
1242 50	Paris-Lyon-Médit. »			....
775 ..	Est »			775 ..
885 ..	Ouest »			893 ..
1305 ..	Orléans »			1310 ..
1165 ..	Midi »			1165 ..
	Sociétés diverses			
2172 50	Suez			2175 ..
1315 ..	Gaz Parisien			1315 ..
732 50	Voitures			735 ..
1130 ..	Omnibus			1130 ..
501 87	Rio-Tinto			508 12
370 ..	Panama			388 12
	Obligat. Foncières			
507 ..	Foncières 500 4 0/0			515 ..
104 ..	» 10e 4 0/0			104 ..
595 ..	» 500 f. 3 0/0			590 ..
507 ..	» 4 0/0 1863			....
493 ..	» commun. 3 0/0			490 ..
385 75	» 1877 3 0/0			386 ..
480 ..	» com. 1879 3 0/0			480 ..
480 ..	» 1879 3 0/0			480 ..
	Obl. de Ch. de f. Fr.			
405 ..	Nord			405 ..
396 ..	Paris-Lyon-Médit. 3 0/0			....
394 25	Est 3 0/0			....
400 ..	Ouest 3 0/0			401 ..
401 50	Orléans			402 ..
... ..	Midi 2 0/0			400 ..
... ..	Nord-Est			....
384 ..	Bône-Guelma			884 ..
	Chem. de f. Etrang.			
... ..	Autrichiens			....
57 50	Alpines-Autrichiennes			....
... ..	Lombards			....
265 ..	Saragosse			263 75
	Obligat. des Villes			
532 75	Paris 1855-1860			532 ..
523 50	— 1865			528 ..
409 75	— 1869			410 ..
399 ..	— 1871			399 ..
515 ..	— 1875			507 ..
514 50	— 1876			525 ..
398 50	Marseille			388 ..
105 ..	Bordeaux			105 ..
97 50	Lyon			97 50
106 ..	Lille			105 ..
46 25	Roubaix-Tourcoing			46 25
	Obligations div.			
... ..	Départem. de la Seine			....
... ..	Gaz de Paris			....
... ..	Suez			....
... ..	Ob. fonc. Russie (4e, 5e)			....

BOURSE DE LILLE
du mardi 22 mai

(par fil téléphonique spécial)

VALEURS	COMPT.	COURS PRÉCÉD.
Lille 1860, remboursable à 100 fr.	....	105 75
Lille 1863, remboursable à 100 fr.	115 ..	117 ..
Lille 1868, remboursable à 500 fr.	....	513 50
Lille 1877, remboursable à 500 fr.	....	508 ..
Lille 1884, obligations de 400 fr., 200 payés	....	403 ..
Armentières 1886	....	478 ..
Armentières 1879	....	1012 ..
Roubaix-Tourc., remb. à 50 fr. en 55 ans	....	47 ..
Tourcoing 1878	....	494 ..
Amiens, remboursable à 100 fr.	....	109 50
Département du Nord	....	105 75
Caisse de Lille (Verley, Decroix et Ce	....	570 ..
— — act. nouv.	....	535 ..
C. de Roub. (Decroix, Vernier, Verley Ce)	....	500 ..
Caisse d'Esc. E. Thomassin et Ce, act. anc.	....	210 ..
— — (act. n.), 250 fr. p.	....	280 ..
Caisse Platel et Ce	....	365 ..
Cie des Industries textiles (L. Allart et Cie)	....	550 ..
Crédit du Nord, act. 500 fr., 125 fr. payés.	....	420 ..
Compt. comm. Devilder et Ce, act. 1,000 fr.	....	1022 50
Gaz Wazemmes, ex-c. n° 37, act. 500 fr. p.	....	505 ..
Le Nord, assur., act. de 1,000 fr., 250 fr. p.	....	1840 ..
Un. Gén. du Nord, act. de 500 fr., 125 fr. p.	....	425 ..
Union Lin. du Nord, act. de 500 fr., tout p.	....	320 ..
Banque rég. du Nord, à Roub., act. 500 fr.	....	500 ..
Deherripon et Ce, à Tourc., act. 500 fr., t.p.	....	500 ..
Compt. d'Esc. du Nord, à Roub., 250 fr., p.	....	540 ..
Soc. St-Sauv.-Arras (a. us. Grassin), 500, t.p.	....	153 ..
Tramways du Départ. du Nord (ex-c. 7.)	....	35 ..
Caisse comm. de Béthune A. Turbiez et Ce)	....	500 ..
Jardin Zoolog. de Lille, act. 500 fr., 250 f. p.	....	420 ..
Soc. an. Lille et Bonnières, act. 1,000 fr., t.p.	....	2065 ..
Biache-Saint-Vaast	....	3255 ..
Denain et Anzin	....	205 ..
Obligations Nord	....	400 ..
Fives-Lille, remboursables à 450 fr.	....	467 ..
Union Linière du Nord (oblig. hypot. 300)	....	252 50
Gaz Wazemmes (1 à 2,000) remb. à 300 fr	....	425 ..

COURS DE CLOTURE AU COMPTANT
du 22 Mai 1888

Cours précédent	VALEURS	Cours du jour
82 70 .1.	3 0/0 nouveau	82 80 .1.
82 55 .1.	3 0/0 ancien	....
85 50 .1.	3 0/0 amortissable	85 65 .1.
105 70 .1.	4 1/2 0/0 1883	105 50 .1.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES
(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)

Un régiment décimé

Sous ce titre, le *Figaro* fait ses graves révélations :

« Il est impossible de conserver plus longtemps le silence sur un fait douloureux, qui intéresse toutes les familles, et qui s'impose à l'attention immédiate de M. le ministre de la marine et de la Commission du budget.

» Le régiment d'artillerie de marine, caserné à Lorient, a perdu depuis trois mois le huitième de son effectif. Cent victimes ont déjà succombé, tant officiers que soldats, sur 800 hommes : ils ont été emportés par une nouvelle épidémie de fièvre typhoïde. En *mars dernier 37 morts ; plus de 60 en ces deux derniers mois !* Devant ce désastre qui s'accentue de jour en jour, l'administration reste les bras croisés, sans porter aucun remède efficace à la situation.

» Les avis n'ont pourtant pas manqué : depuis quinze années, tous les services, lors des rapports d'inspection générale, ont signalé au ministre de la marine le déplorable état du quartier d'artillerie de marine de Lorient, formé pour moitié de l'ancien bagne, et pour moitié de vieux magasins. Dans cet établissement, des plus mal aérés, où les soldats sont entassés sans aucun bien-être, depuis plusieurs années, la fièvre typhoïde y a élu périodiquement domicile.

» Il y a deux ans, à l'apparition du fléau, on s'était empressé de faire camper à Laquettes, sur les bords de la mer, *le régiment* atteint par le même mal, qui fut aussitôt conjuré.

» Croirait-on qu'à cette heure, la même mesure qui s'impose si impérieusement, *n'est pas* et *ne sera pas* prise, parce que la marine n'a pas eu la prévoyance d'acheter un matériel de campement que l'administration de la guerre lui avait prêté d'urgence une première fois, et qu'elle se refuse aujourd'hui à acquérir par prélèvement sur son propre budget ? Dépenses des plus minimes à côté de tant de prodigalités !

» Un pareil acte est criminel, surtout si on ajoute que les artilleurs de cette caserne sont surchargés de besogne, apprenant en trois mois ce qu'on apprend d'ordinaire en dix-huit mois, parce qu'à raison des nécessités nouvelles du service d'outre-mer, il faut expédier d'urgence ces recrues à peine dégrossies, mal préparées encore aux fatigues du métier, *n'ayant même jamais tiré un coup de canon* avant leur brusque embarquement. Là où il leur faudrait un certain bien-être réparateur, en sortant de leurs foyers, les jeunes conscrits ne trouvent que les plus mauvaises conditions de casernement, au retour des pénibles manœuvres de vive force.

» Nous ne pouvons en donner des preuves plus décisives que les chiffres statistiques. A cette heure, *la mortalité est plus forte à Lorient et à Toulon que dans aucune de nos colonies.*

» Nous attendons la réponse de qui de droit, sans redouter aucune contradiction ; au besoin, nous donnerons des détails plus complets. Il n'y a pas une heure à perdre pour aviser. »

Un traître dans l'état-major allemand

Berlin, 22 mai. — On vient de découvrir, au grand état-major allemand, toute une série de faits graves se rapportant à la soustraction de plans de forteresse et d'instructions diverses, en cas de mobilisation.

Un dessinateur attaché au grand état-major a été arrêté ; des perquisitions faites à son domicile n'ont amené aucun résultat propre à faire connaître la puissance étrangère à laquelle les documents en question ont pu être livrés. Le maréchal de Moltke se montre très affecté de cette nouvelle affaire de haute trahison, parce que l'année dernière, à propos du procès Caffarel, il avait affirmé être absolument sûr de la probité de tous ses subordonnés.

DERNIERE HEURE
(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)

Au conseil des ministres. — Les ouvriers de Bességes. — Le budget

Paris, 22 mai. — Le conseil des ministres s'est occupé de diverses questions pendantes, notamment des affaires de Bességes et du budget.

Les ministres de l'intérieur, des travaux publics et de la marine se concerteront avec l'ingénieur en chef de la Compagnie de Bességes pour maintenir le travail.

M. Peytral pour répondre à une objection de la commission du budget, proposera que le budget soit déposé au plus tard, à l'ouverture de la session ordinaire ou extraordinaire, qui suivra celle où le budget précédent avait été refait.

Le voyage du ministre des travaux publics

La Rochelle, 22 mai. — M. Deluns-Montaud, ministre des travaux publics, a quitté Saintes, ce matin, par train spécial. Il est arrivé à La Rochelle à dix heures 15, accompagné d'un grand nombre de fonctionnaires, des autorités civiles et militaires, des employés principaux des chemins de fer.

Il est arrivé dans le plus strict incognito, et a été reçu à la gare par M. Delmas, député, maire de La Rochelle, les adjoints et le secrétaire général de la préfecture.

Le ministre des travaux publics s'est reposé quelques instants.

Un déjeuner intime a réuni chez M. Delmas le ministre et les personnes qui l'accompagnaient.

Les accidents dont les ouvriers sont victimes

Paris, 22 mai. — Voici l'amendement de M. Le Gavrian au projet de loi sur les accidents dont les ouvriers sont victimes :

« Lorsque l'accident aura occasionné une incapacité absolue de travail, la victime aura droit à une pension viagère, égale à la moitié de son salaire moyen annuel. »

Nos députés dans les bureaux de la Chambre

Paris, 22 mai. — M. Morel, député du Nord, a été élu secrétaire du 11e bureau et membre de la commission d'intérêt local.

M. F. Le Roy a été nommé président du 2e bureau.

Les droits sur les successions

Paris, 22 mai. — La Chambre a nommé, aujourd'hui, la commission chargée d'examiner le projet de loi sur le régime fiscal en matière de succession.

Ce projet faisait partie de la combinaison budgétaire du précédent cabinet.

Cette combinaison ayant été, on le sait, rejetée, le ministère Floquet en a fait un projet spécial.

Son économie principale consiste à distraire pour la perception des droits, les dettes constituant le passif du montant de la succession.

La commission est favorable.

Le lord-maire chez l'ambassadeur anglais à Paris

Paris, 22 mai. — L'ambassadeur d'Angleterre a offert, ce matin, un déjeuner en l'honneur du lord-maire.

M. et Mme Floquet étaient au nombre des invités qui étaient très nombreux.

L'état de Frédéric III

Berlin, 22 mai. — Le bulletin médical de neuf heures du matin, porte que l'amélioration de l'état de santé de l'empereur a fait des progrès satisfaisants. La toux est médiocre, il n'a pas de fièvre.

Il est resté longtemps en plein air et fait tous les jours une promenade en voiture.

Le droit sur les viandes abattues introduites en France

Paris, 22 mai. — Le droit d'inspection des viandes abattues, introduites en France, sera de : un franc les cent kilos.

L'état de l'empereur du Brésil

Milan, 22 mai. — L'état de l'empereur du Brésil est redevenu très inquiétant. Les injections cafeines ont été reprises. L'empereur a reçu les Saints-Sacrements.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS
(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)

Séance du mardi 22 mai.

Présidence de M. Méline, président

La séance est ouverte à 2 heures.

Les ouvriers sans travail

M. Basly. — Je dépose une proposition tendant à l'ouverture d'un crédit de 100,000 francs pour venir en aide aux ouvriers sans travail par suite de la fermeture des usines dans les départements de la Seine et de la Seine et Oise.

La proposition est renvoyée à la commission du budget.

Les accidents dont les ouvriers sont victimes

L'ordre du jour appelle la suite de la première délibération sur le projet de loi concernant la responsabilité des accidents dont les ouvriers sont victimes dans leur travail.

M. Ricard, rapporteur, donne lecture du nouveau texte adopté par la commission. Le premier paragraphe pose le principe de l'indemnité mais le second en limite l'application quant à présent, aux ouvriers employés dans de certaines conditions. En voulant embrasser un ensemble trop vaste, on risquerait de rendre la loi inapplicable. Il ne faut pas augmenter les difficultés déjà inhérentes à la matière.

M. Ricard. — Le texte adressé par la commission laissera encore la porte ouverte aux extensions dont l'utilité sera démontrée. J'espère que les auteurs de l'amendement se rallieront eux-mêmes à cette rédaction. (Très-bien !)

M. De Clercq. — La nouvelle rédaction consiste à mettre dans le second paragraphe ce qui était dans le premier ; c'est, en somme, de proposer à la Chambre de se déjuger. Bien que la chose soit difficile, il n'est pas impossible d'étendre à tous les ouvriers le bénéfice de la loi.

Il est fâcheux, par une énumération, de laisser en dehors des ouvriers très intéressants.

M. Nadaud. — La commission n'a pas été d'avis de prendre tous les ouvriers parce qu'elle est composée de gens honnêtes et de bonne foi qui désirent voir adopter la loi, sous réserve de modifications qui pourront être apportées ultérieurement.